

REUNION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2010

Le douze novembre deux mille dix à vingt heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme THIEBAUT Colette, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme DAUSEND Sandra, Mme MASSUARD Frédérique, M. BÜHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent.

Procurations :

M. GIRAULT Bruno à Madame THIEBAUT Colette

M. BOLAC Gérard à Madame DONZIER Emmanuelle

Mme DUTHION Elisabeth à Monsieur MOUCHARD Patrick

Madame Sandra DAUSEND est élue secrétaire

Convocation du 05 novembre 2010

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

Pascal PHILIPPOT informe le Conseil de la santé de Gérard BOLAC qui se remet tout doucement d'une longue et douloureuse intervention chirurgical.

Celui-ci dès que les déplacements lui seront moins douloureux et moins fatigants nous rejoindra.

Le Conseil lui transmet tous ces vœux de prompt rétablissement et souhaite de le revoir rapidement.

FINANCES

COLETTE THIEBAUT

Délibération 01-12/11/2010 : subvention patinoire Anet : à l'unanimité

Le conseil municipal décide l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 500 € pour l'installation de la patinoire d'Anet.

Délibération 02-12/11/2010 : budget communal : prise en charge financement station d'épuration : à l'unanimité

Conformément à la délibération du 06 juin 2008, le conseil municipal décide de prendre en charge sur le budget communal le remboursement de l'avance de l'agence de l'eau pour la construction de la station d'épuration, soit un montant annuel de 8 635,87 € pour une durée de 15 ans à compter du 20/08/2009.

Délibération 03-12/11/2010 : amortissement station d'épuration : à l'unanimité

Le conseil municipal décide de reconduire la durée d'amortissement pour une durée de 60 ans de la nouvelle station d'épuration.

Délibération 04-12/11/2010 : décision modificative budget communal : à l'unanimité

Dépenses d'investissement (OS)

Article 21532	+ 17 585,02
<u>Recettes d'investissement</u> (OS)	
Article 2031	+ 17 585,02

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

PATRICK MOUCHARD

Délibération 05-12/11/2010 : Indemnité d'administration et technicité : à l'unanimité

Suite aux délibérations mettant en œuvre l'IAT, celle du 05 décembre 2003 pour la filière administrative, celle du 26 novembre 2004 pour la filière technique,

Vu les critères d'attribution de cette indemnité qui sont l'appréciation annuelle sur la valeur professionnelle et la manière de servir des agents,

Le Conseil après en avoir délibéré, décide :

Filière administrative catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Dégage un crédit de 1 973,23 € pour cette indemnité dont le montant de référence annuel à ce jour est de 464,29 € calculé ensuite en fonction de la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en décembre.

Filière administrative catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Dégage un crédit de 462,13 € pour cette indemnité dont le montant de référence annuel à ce jour est de 449,29 € calculé ensuite en fonction de la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en décembre.

Filière technique catégorie C, grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : Dégage un crédit de 2 960,50 € pour cette indemnité dont le montant de référence annuel à ce jour est de 449,29 € calculé ensuite en fonction de la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en décembre.

Filière technique catégorie C, grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe : Dégage un crédit de 383,04 € pour cette indemnité dont le montant de référence annuel à ce jour est de 464,29 € calculé ensuite en fonction de la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en décembre.

Filière culturelle catégorie C, grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe :

Dégage un crédit 854,72 € pour cette indemnité dont le montant de référence annuel à ce jour est de 449,29 € calculé ensuite en fonction de la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en décembre.

CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS

EMMANUELLE DONZIER

La commune du Mesnil Simon en collaboration avec ses associations envisage de commémorer la libération du secteur Anetais. Il en informe les différentes communes concernées et souhaiterait les associer à ce projet.

Une analyse technique et financière de cette opération doit être soumise aux différentes entités concernées.

Marché de Noël : 11 & 12 décembre, pour l'instant 60 exposants sont inscrits, une liste d'attente a été créée. Plusieurs personnes de Saint Ouen Marchefroy ont apporté leur aide et seront présentes sur place.

Concours photos : la remise des prix aura lieu le samedi 20 novembre à midi. Pour la première année l'école de Berchères a participé. Les photos sont actuellement exposées dans la salle du conseil à la mairie.

Les vœux : ils auront lieu le samedi 15 janvier, le conseil va de nouveau solliciter le propriétaire du château pour profiter de ce lieu magnifique.

Club du 3^{ème} âge : les adhérents ont décidé d'arrêter le club, celui-ci a donc été dissous. Les fonds restant seront affectés à la restauration de l'Eglise et seront donc donnés à la Fondation du Patrimoine.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

Distribution des brèves prévue pour le 15 novembre.

ENVIRONNEMENT, URBANISME

BRUNO GIRAULT

PLU / ZPPAUP : réunion avec les personnes publiques associées (les différents services de l'Etat et les Maires avoisinants) le mercredi 15 décembre à 14 heures suivie d'une réunion publique dans la salle polyvalente (ou dans la salle du conseil) à 18 h 00.

La ZPPAUP va changer de nom désormais elle s'intitulera l'AVAP.

JURIDIQUE

FREDERIQUE MASSUARD
& GILLES GALINIER-WARRAIN

Les dossiers en cours suivent la procédure.

Le hangar construit illicitement route de Normandie a été démoli, suite à la décision de justice.

TRAVAUX

PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST

Délibération 06-12/11/2010 : avenant Colas marché de sécurité de la rue de l'Ecole / RD 115-7 : 14 voix pour, 1 abstention (Mme MASSUARD)

Le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement et de sécurité rue de l'Ecole / RD 115-7, l'entreprise Colas présente un avenant de 17 205,89 €HT (soit 20 578,24 €TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Information : l'article L 2122-22, 4° du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) indique désormais que le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Aucun seuil n'est plus mentionné à l'article L 2122-22 et le conseil municipal peut donc déléguer au Maire le suivi de la procédure d'un marché public quel que soit le montant de ce marché et ce, dans le respect des règles du code des marchés publics.

Délibération 07-12/11/2010 : délégation au Maire de la compétence marchés : à l'unanimité

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son

mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire;

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Information :

Plusieurs panneaux de rues manquent ou sont en mauvais état, une consultation est en cours pour y remédier.

Rue Neuve un appel d'offre est en cours pour les études et la maîtrise d'œuvre de l'enfouissement des réseaux et de la réalisation de la voirie.

RD 928 & 933 Après de nombreuses réunions avec le Conseil Général et les Maires des Communes concernées, le projet de sécurisation et d'aménagement de ces axes surtout en traversée de village est en bonne voie. Une nouvelle réunion est programmée d'ici fin novembre qui devrait amorcer la finalisation du projet.

Classement de la Vallée de la Vesgre : le projet initié dès 2008 est en cours d'analyse et d'étude sous la présidence du Préfet, avec l'ensemble des Services de l'Etat, de la Région, du Conseil général et les maires concernés.

C'est une opération longue et complexe, mais avec une volonté affichée des participants de faire aboutir ce projet.

CIMETIERE

DANIELE RYCKEBOER

L'espace cinéraire est fini, le nouveau règlement du cimetière inclura ce site.

Délibération 08-12/11/2010 : approbation des tarifs de l'espace cinéraire : à l'unanimité

Taxe de dispersion des cendres	30 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la deuxième cave-urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €
Concession cave-urne en terrain communal 15 ans	200 €
Concession cave-urne en terrain communal 30 ans	300 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle y compris urne)	30 €
Concession cave-urne familiale (1m x 1m) 30 ans	150 €
Concession cave-urne familiale (1m x 1m) 50 ans	250 €

DIVERS

PASCAL PHILIPPOT

Délibération 09-12/11/2010 : échange de parcelles avec la société la Tourelle : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des plans et modifications de parcelles avec la Société la Tourelle. Dans le projet d'un plan d'aménagement de circulation douce entre le village, le cimetière et le stade et ce afin d'assurer le maximum de sécurité sur ce parcours.

La Société la Tourelle céderait à la commune :

- sur la parcelle ZI 1 les ruisseaux 455 m²
- sur la parcelle ZI n° 47, lieudit Grand Parc environ 167 m²

Soit une surface totale de 622 m².

La Commune céderait à la Société la Tourelle :

- sur la parcelle une zone d'environ 52 m²,
- une bande de terrain en bordure du stade sur les parcelles ZC 48-49 de 608 m²

Soit une surface totale de 660 m².

Les frais de bornage étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les échanges de parcelles proposées ci-dessus, et ce projet de circulation envisagé. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer les actes nécessaires à ces échanges et à ce bornage dès réception de la réponse de la Société la Tourelle.

Délibération 10-12/11/2010 : échange de parcelles avec le syndicat de la Vaucouleurs et la société la Tourelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de rétrocéder le chemin rural n° 47 : 141 m² au syndicat de la Vaucouleurs et 52 m² à la SCI la Tourelle cette disposition pourrait donner lieu à un échange de 167 m² de terrain d'accès au stade sur la parcelle ZI 47.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DANIELE RYCKEBOER

Le repas des aînés a eu lieu le mercredi 20 octobre pour les personnes de plus de 70 ans, l'ambiance était très joyeuse.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 23 novembre pour préparer le spectacle de Noël des enfants qui aura lieu le jeudi 9 décembre à 19 heures sous le chapiteau mis en place pour le marché de Noël, et voir l'organisation de la distribution des colis aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Cette année le CCAS a investi dans des jeux extérieurs pour enfants qui seront bientôt mis en place.

JUMELAGE

HARTMUT BÜHL

La charte sera signée à Adelsheim le 9 janvier 2011 et le 9 avril 2011 à Berchères.
Une réunion publique a lieu le samedi 13 novembre à 18 heures pour tous les habitants.

SYNDICATS

SIRP : la construction de l'école à Rouvres est en cours.

SIPAD : les répartitions et les montants des subventions ne sont pas encore connues à ce jour.

SYROM : une réunion a eu lieu début octobre concernant surtout l'exonération des taxes des ordures ménagères.

SITED :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Délibération 11-12/11/2010 : convention transmission actes sous préfecture : à l'unanimité

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2009 autorisant le Maire à signer la convention de groupement ayant pour objet la préparation du marché en vue de permettre l'installation du dispositif de télétransmission des actes administratifs et sa maintenance sur une durée de 4 ans,
- Vu la délibération n° 2010-10-13 du comité syndical en date du 06 octobre 2010 relative à l'attribution du marché en groupement pour la télétransmission des actes administratifs,
- Vu la délibération n° 2010-10-14 du comité syndical en date du 06 octobre 2010 autorisant le Président à signer la convention de l'Etat relative à la télétransmission des actes administratifs,

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la dite convention ci annexée.

VAUCOULEURS : le contrat d'affermage doit être renouvelé, deux sociétés ont été retenues : la Lyonnaise des eaux et la SAUR. La commission doit se réunir début décembre pour décider.

SICA ANET :

BASSE VESGRE :

Lors de la réunion du 16 septembre dernier, le comité syndical a adopté la convention tripartite de mise à disposition de service pour le poste contractuel de technicien de rivières. Cette convention est signée avec les syndicats suivants : syndicat intercommunal du cours moyen de l'Eure (Nogent le Roi) et le syndicat intercommunal de la rivière Eure 1^{ère} section (Sorel-Moussel).

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 22 septembre avec la présentation de la 1^{ère} phase sur l'étude de rétablissement de la continuité écologique.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

- Droit de préemption non exercé à la suite de la vente de 2 maisons.

La séance est levée à 22 heures 30.